

## Integrer l'armée apres éffacement du B2

## Par JBEC, le 24/02/2013 à 15:28

Bonjour ,j'ai écoper d'un rappel a la loi en 2010 pour une possession de stupéfiant. Fin 2012 j'ai fais les démarches pour entrer a l'armée , mais début 2013 j'ai reçu une réponse négative du fait que mon casier (B2) n'était pas vide. Je m'apprete a entamer la procédure d'effacement de mon B2 et je me demandais si , une fois mon casier effacer , je pourrais réentreprendre les démarches et intégrer l'armée. Merci pour vos réponses

## Par citoyenalpha, le 03/03/2013 à 07:16

## Bonjour

effectivement vous pourrez, une fois l'effacement accordé, déposer une demande d'intégration.

Attention cependant l'incorporation n'est point de droit. Une sélection est opérée par les différents corps de l'armée.

Restant à votre disposition